



## Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgifp.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/029/>

### LES VRP DU DIRECTEUR GENERAL

Dans un tract que nous avons publié le 18 octobre 2018 et toujours disponible sur notre site web départemental, [Non à la destruction de la mission SPL !](#) nous condamnons fermement la proposition du Directeur Général qui dans le cadre du programme « Action publique 2022 » vise à mener sous trois ans, une expérimentation d'agences comptables au sein des grandes collectivités locales et des établissements publics de santé.

Potentiellement, les 323 collectivités relevant de la contractualisation prévue par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 ainsi que les établissements publics de santé dont les comptes doivent être certifiés, pourraient être éligibles à ce dispositif.

Cette expérimentation nécessitant la promulgation de textes législatifs et réglementaires, le projet de loi de finances adopté en première lecture le 20 novembre 2018, a introduit un amendement du gouvernement prévoyant le lancement « *d'agences comptables rapprochant les services comptables des collectivités territoriales et de l'État* ». Ainsi pour une durée de 3 ans reconductible, l'État pourra déléguer par convention la réalisation des opérations relevant de la compétence exclusive du comptable public. La demande de délégation devra être formulée par la collectivité au plus tard le 31 mars de l'année qui précède la date de mise en œuvre de la délégation.

Fort de cette toute récente nouveauté législative, le Directeur Général semble vouloir ne pas perdre de temps pour satisfaire la commande politique en s'appuyant sur le relais de ses responsables départementaux, alors que dans le cadre du groupe de travail national en date du 17 septembre 2018, l'administration avait nié toute velléité de démarchage de sa part ...!!

Ainsi, lors d'une réunion des chefs de services le 10 décembre 2018, la Directrice départementale a tout bonnement annoncé, qu'elle allait démarcher les collectivités de Brest Métropole et du Conseil départemental pour leur présenter ce nouveau mode de gestion. Il ne faut pas être grand clerc pour imaginer qu'elle pourrait aussi tenter de convaincre les ordonnateurs, peu enclins de prime abord, à tester une expérimentation qu'ils devront financer ....

**Pour F.O.-DGFIP, outre le caractère surréaliste de ce démarchage, le principe de cette expérimentation est inacceptable car il signe la fin annoncée de la gestion des collectivités locales territoriales par la DGFIP !,**

**F.O.-DGFIP condamne et s'oppose à cette tentative d'externalisation aux conséquences lourdes pour les agents de tous grades. Nous défendons les agents de la DGFIP, les missions et leurs implantations, c'est notre priorité !**

## **RESISTER - REVENDIQUER RECONQUERIR**